# Revalorisation du SMIC au 1er juin 2026

## Communiqué de presse

Publié le 13/05/2026 |

Dans un contexte international dégradé, marqué par des tensions commerciales, le Gouvernement poursuit son engagement en faveur de la **protection des travailleurs** et du soutien au **pouvoir d'achat des Français les plus modestes**.

**En période de forte inflation, un mécanisme permet de revaloriser le SMIC en cours d'année**. Il est déclenché lorsque l'indice des prix à la consommation augmente d'au moins 2 % par rapport à la précédente revalorisation, ce qui est le cas au 13 mai 2026. Conformément aux dispositions prévues par la loi, le SMIC sera automatiquement revalorisé en tenant compte de cette hausse.

Au 1er juin, le SMIC horaire passera ainsi de 12,02 € brut à 12,31 €, soit 1 867,02 € brut par mois contre 1 823,03 € précédemment, ce qui correspond à une hausse de 43,99 € brut par mois, soit **une hausse effective du SMIC de 2,41 %**.

Le SMIC net mensuel s'élèvera donc à 1 477,93 , contre 1 443,11 € précédemment, soit une hausse de 34,82 € net par mois.

Le montant du SMIC brut horaire applicable à Mayotte est fixé à 9,56 € brut, soit 1 449,93 € brut par mois contre 1 415,05 € précédemment, ce qui correspond à une hausse de 34,88 €.

Plusieurs mesures concrètes de soutien au pouvoir d'achat des travailleurs modestes entreront donc en vigueur dans les prochaines semaines :

- **À partir du 27 mai :** une aide grands rouleurs pourra être demandée par 3 millions de travailleurs modestes.
- **Au 1er juin :** une revalorisation automatique du SMIC à hauteur de 2,41%
- **À partir du 1er juillet :** augmentation de la prime d'activité : en moyenne 50€/mois pour 3 millions de travailleurs modestes.

**Jean-Pierre Farandou, ministre du Travail et des Solidarités : « Protéger et aider les travailleurs est un engagement fort du Gouvernement. Cette revalorisation du SMIC qui prendra effet au 1er juin prochain est importante dans un contexte économique difficile pour de nombreux Français. Le Gouvernement avait déjà pris des mesures de soutien au pouvoir d'achat des travailleurs modestes dans le cadre du budget pour 2026 en augmentant la prime d'activité de 50 euros par**

**mois en moyenne pour 3 millions de foyers modestes. Enfin une aide aux travailleurs modestes grands rouleurs sera disponible à partir du 27 mai prochain. Soutenir nos travailleurs modestes est une priorité. »**

## Secrétariat presse

**Ministère du Travail et des Solidarités**
Cabinet de M. Jean-Pierre Farandou
Mél : sec.presse.ts@travail.gouv.fr
14, avenue Duquesne
75007 PARIS 07

### Partager cet article